



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40

## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2025 – 061**

### **MOTION DE DÉFENSE DU SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUÉRET**

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Avit-de-Tardes, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2025.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS (à partir de 18h50 au début du point 4) ; Nadine RAVET ; Gérard SALVIAT (Suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (Suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Jean-Pierre BARBE (Suppléant de Monique DEPEIGE) ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIOURET ; Alain DETOLLE à Valérie BERTIN ; Marina BONIFAS à Benjamin SIMONS (à partir de 18h50 au début du point 4).

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF.

Benjamin SIMONS (Jusqu'à 18h50 au début du point 4).



Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du Centre hospitalier de Guéret n'assure plus le traitement des patients atteints de cancer faute de personnels médicaux qualifiés.

Les patients doivent se rendre à Limoges, Châteauroux ou encore Clermont-Ferrand, les temps de trajet oscillant dès lors entre 2 et 3 heures.

Ces déplacements génèrent non seulement une grande fatigue physique mais également beaucoup de stress puisqu'il s'agit de s'adapter à un nouvel établissement, une nouvelle équipe médicale, un nouveau médecin.

Le 10 avril dernier, le conseil communautaire délibérait pour demander que soient prises sans délai toutes mesures à même de permettre une réouverture de ce service et le 19 avril, l'AMAC 23 interpellait la Direction Départementale de l'ARS sur cette situation.

Cette dernière annonçait en réponse qu'elle allait solliciter les acteurs concernés pour envisager une reprise d'activités à la mi-mai et en premier lieu, le CHRU de Limoges, titulaire de l'autorisation délivrée par l'ARS, qui se doit d'assurer les effectifs de médecins médicaux nécessaires à cette réouverture.

A la mi-juin, force est de constater qu'aucune nouvelle, aucune visibilité, ni aucune assurance d'une réouverture prochaine n'ont été apportées.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 40**

**Adopté à l'unanimité**

**Dès lors, à l'instar de l'AMAC, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :**

- **DEMANDE** au ministre de la Santé et de l'accès aux soins, ainsi qu'aux instances régionales et départementales de l'ARS de remédier à cette situation intolérable en matière de prise en charge de la patientèle en rétablissant un accès à la radiothérapie de proximité conforme aux exigences de qualité et de sécurité,
- **SOULIGNE** que la France, dans bon nombre de textes juridiques fondateurs, affirme l'accès aux soins comme principe fondamental, que chaque creusois(e) peut légitimement revendiquer.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2025

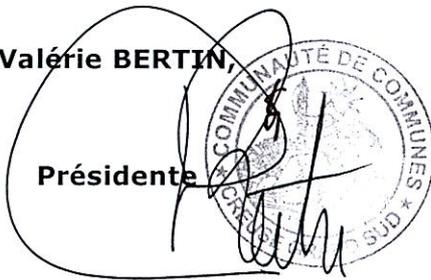
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250626-2025\_061-DE

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

**Valérie BERTIN,**  
**Présidente**

A circular official stamp of the Communauté de Communes du Sud is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "SUD" at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left, crossing over the name "Valérie BERTIN".

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250626-2025\_061-DE